

DECRET N° 2011-337 DU 25 MAI 2011

mettant fin aux fonctions des Conseillers Spéciaux du
Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

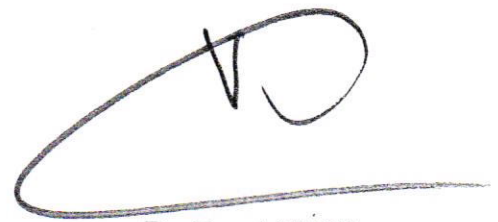
Article 1^{er} : Il est mis fin, pour compter du lundi 23 mai 2011, aux fonctions des Conseillers Spéciaux du Président de la République nommés de 2006 à ce jour.

Article 2 : De nouveaux Conseillers Spéciaux seront nommés en tant que de besoin.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

